

Recensement de la population 2025

Il aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Tous les foyers pierrelaysiens sont concernés par cette démarche citoyenne obligatoire et gratuite.



© INSEE

Cette année, Pierrelaye réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés **à partir du 16 janvier 2025**.

Comment ça se passe ?

Vous choisissez d'être recensé en ligne : c'est simple, rapide, confidentiel et écologique

Le recensement en ligne simplifie la collecte des informations. Il offre ainsi plus de souplesse aux personnes recensées qui ne reçoivent plus qu'une seule visite de l'agent recenseur entre le début et la fin de collecte. Le site recueille vos réponses 7J/7, 24h/24.

Comment ça marche ? 5 minutes suffisent....

1. L'agent recenseur se présente chez vous et vous propose de vous recenser par Internet. Il vous remet alors une notice où sont indiquées toutes les informations nécessaires à l'accès au questionnaire en ligne.
2. Vous vous connectez sur le-recensement-et-moi.fr
3. Vous entrez vos identifiants : code d'accès et mot de passe mentionnés sur la notice remise par l'agent recenseur
4. Vous saisissez les caractéristiques de votre logement qui figurent également sur la notice et que l'agent recenseur aura pris soin de renseigner
5. Vous vous laissez guider et remplissez le questionnaire
6. N'oubliez pas d'indiquer votre adresse mail afin de recevoir un accusé de réception de votre réponse à l'Insee
7. Vous cliquez sur « envoyer les questionnaires » et c'est terminé.

L'agent recenseur est informé par SMS de votre réponse en ligne.

Les informations sont directement adressées à l'Insee de manière totalement confidentielle.

Vous choisissez d'être recensé en répondant sur les documents papier

1. L'agent recenseur vous remettra une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre logement, quel que soit leur âge
2. Renseignez lisiblement les questionnaires, seul ou avec l'aide de votre agent recenseur

3. Vous les remettez à l'agent recenseur lors d'un rendez-vous convenu avec lui
4. Vous pouvez également les retourner sous enveloppe en mairie.

L'intégralité des éléments portés sur les questionnaires est également confidentielle.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune.

Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Infos pratiques

Recensement par l'INSEE de la population **du 16 janvier au 15 février 2025.**

Vous serez contacté par l'un des **20 agents** recrutés par la commune.

Ils seront munis d'une **carte officielle accréditive** dont vous pouvez exiger la présentation lors de la visite à votre domicile.

Pour connaître votre agent recenseur en fonction de la rue dans laquelle vous habitez, rendez-vous dans la rubrique document en bas de page.

Important : lors du traitement des questionnaires par l'Insee, vos nom et adresse ne sont pas enregistrés et ne sont conservés sur aucune base de données. Ils sont contrôlés de manière anonyme et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Toute personne en possession des questionnaires est tenue au secret professionnel le plus strict.

Contact

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Philippe CHOLLET

Coordinateur communal

Tél : 01 34 32 31 31

p.chollet@ville-pierrelaye.fr

Documents

[Qui est mon agent recenseur ? la liste des 20 agents](#)

Liens utiles

[Tout savoir sur le recensement 2025 sur le site " le recensement et moi "](#)